

## Budget fédéral : De bonnes nouvelles pour les familles à faible revenu !

**Québec, le 23 mars 2016** – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec salue le budget déposé hier par le ministre des Finances du Canada, Bill Morneau. « La nouvelle Allocation canadienne pour enfants représente une avancée importante pour les familles que nous représentons », se réjouit Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ. « Une famille monoparentale avec un enfant de moins de 6 ans et un revenu de moins de 30 000 \$ par année recevra une prestation de 6 400 \$, soit une hausse de 1500 \$ par rapport à ce qui existait jusqu'ici », poursuit-elle.

L'Allocation canadienne pour enfants (ACE) a non seulement l'avantage d'être non imposable, mais elle est également beaucoup plus simple, puisqu'elle remplacera le Supplément de prestation nationale pour enfants (SPNE), la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE). À certains égards, cette mesure rappelle le Soutien aux enfants instauré en 2005 par le gouvernement du Québec, inspirée en bonne partie par une proposition de l'économiste Ruth Rose élaborée à la demande de la FAFMRQ. Rappelons que le Soutien aux enfants a permis à des milliers de familles (particulièrement les familles monoparentales en situation de pauvreté) d'améliorer leur revenu de façon significative. À cet égard, l'ACE devrait être un levier important pour lutter contre la pauvreté des enfants canadiens et il faut saluer le choix politique que fait Ottawa de privilégier ce type de mesures tout en mettant fin à celles qui favorisaient les plus nantis, comme le fractionnement du revenu.

Cette hausse du revenu des familles arrive à point dans le climat d'austérité instauré ces dernières années au Québec. Sans doute qu'elle ne suffira pas à compenser totalement pour les hausses de tarifs des services de garde ou l'augmentation de la facture d'épicerie et d'électricité, mais elle donnera un peu d'air à des milliers de familles qui peinent depuis un bon moment à joindre les deux bouts!

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

-30 -

**SOURCE :** Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec **Renseignements :** Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ, (514) 729-6666 / cel.

(514) 710-6661.